



Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la rénovation et l'agrandissement de l'établissement médico-social (EMS) Le Christ-Roi à Lens

1. Déroulement des travaux

La Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI) s'est réunie le jeudi 10 octobre 2019, de 08h30 à 9h00, à la salle de conférence 4, bâtiment du Grand Conseil à Sion, afin de traiter du présent projet.

Commission SAI

Membres	Remplacé par	10.10.2019
EGGEL Beat, PDCC, président		X
LANTHEMANN Barbara, AdG/LA, vice- présidente		X
SAVIOZ Jean-Michel, PLR, rapporteur		X
BONVIN Claire-Lise, PDCC	WITSCHARD Stéphane	X
DESMEULES Jérôme, UDC		X
FAVRE Stéphanie, PLR		X
KALBERMATTER Martin, CSPO		X
MASSEREY ANSELIN Sylvie, PLR		X
MEICHTRY Benno, CVPO	GARBELY Daniel	X
METRAILLER Françoise, PDCB		X
PERROUD Bruno, UDC		X
REY Laurent, PDCB		X
SCHNYDER Reinhold, AdG/LA	JORDAN Werner	X

Service parlementaire

REYNARD Sarah, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

WAEBER-KALBERMATTEN Esther, conseillère d'État, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

FOURNIER Victor, chef du Service de la santé publique (SSP)

WENGER-REYMOND Amelie, SSP

MAYORAZ Laurent, architecte-bâtiments subventionnés, SBMA

LUGON-MOULIN Christophe, responsable constructions scolaires et sociales du Valais romand, SBMA

CORDONIER Joseph, Atelier d'architecture Cordonier Joseph, responsable de la direction des travaux

DOS SANTOS Diogo, Eido Architectes

BAGNOUD David, président de Conseil de fondation de l'EMS Le Christ-Roi

ZUFFEREY Jean-Louis, directeur de l'EMS Le Christ-Roi

2. Présentation du projet

Le foyer le Christ-Roi a été construit en 1979 par les communes de Lens et Icoigne. En juin 2014, ces dernières ont été approchées par les communes de Chermignon, Randogne et Montana. Ainsi les communes de Lens et d'Icoigne ont vendu des parts de copropriété et le foyer Le Christ-Roi est devenu l'EMS intercommunal du Haut-Plateau.

Bien qu'il ait été bien entretenu, ce bâtiment, âgé aujourd'hui de 40 ans, nécessite des interventions régulières sur ses installations. En outre, c'est l'un des derniers EMS du canton qui comprend encore des chambres occupées par 2 à 3 résidents. La rénovation de l'actuel bâtiment et le projet d'extension permettront de disposer de chambre à 1 lit avec salle de bain pour le bien-être et le respect de l'intimité de tous les résidents (homogénéité du service et des prestations). La capacité d'accueil, actuellement de 80 résidents, sera augmentée à 92 (10 lits de long séjour et de 2 lits de court séjour supplémentaires). Cette augmentation permet de répondre au manque de lits d'EMS de long séjour dans la région sierroise, conformément à la planification cantonale. En outre, le projet répond à la hausse des besoins de prise en charge et d'accompagnement psycho-gériatriques liés au vieillissement de la population et prévoit des structures qui correspondent aux normes en vigueur, notamment au travers de la création d'un jardin sécurisé.

Les travaux vont s'étaler sur une période de 2 ½ ans (mise à disposition prévue pour le printemps 2023), soit la durée de séjour pour certains résidents. Il est donc très important que les conditions d'accueil demeurent les meilleures possible durant la période, tout en garantissant des conditions de travail acceptables pour le personnel de l'EMS. A ce titre, la possibilité d'occuper la structure du Centre Valaisan de Pneumologie (CVP) à Montana, proche de la provenance principale des résidents, représente une solution de relogement idéale et un grand soulagement.

En juin 2018, les assemblées primaires de chacune des communes de Lens, Icoigne et Crans-Montana ont accepté leur contribution respective au crédit global de Fr. 27'950'000, dont Fr. 400'000 liés aux frais de déménagement des résidents et du matériel vers le CVP. En tenant compte des montants maximaux admis, Fr. 267'722.10 par chambre pour l'extension et Fr. 233'574.80 par lit pour la rénovation, le montant total subventionné est de Fr. 22'753'299.0. La participation cantonale de 30% est donc de Fr. 6'825'990.

3. Discussion et vote d'entrée en matière

Les coûts d'exploitation du CVP sur la période se montent globalement à 3,6 millions de francs : les travaux de rénovation pour assurer l'exploitation de l'EMS à hauteur de 2,6 millions de francs et le montant du loyer perçu par l'Etat du Valais à hauteur de 1 million de francs. Selon l'accord passé avec les communes, ces dernières prennent en charge le montant des rénovations et l'Etat du Valais renonce ainsi à percevoir le loyer pour la période. Le montant de 1 million de francs sera financé par l'abandon des lits d'attente au CVP qui présentent un surcoût de 100 francs par jour par rapport aux lits d'EMS. Ces lits d'attente sont repris par l'EMS de Lens dès leur transfert au CVP. Cet exercice sera donc neutre pour l'Etat pour autant que les flux de sorties d'hôpitaux des patients soient optimisés, afin d'éviter une occupation des lits d'attente provisoirement transférés à l'hôpital de Sierre à la suite de la fermeture du CVP. Si la rénovation devait être valorisée après le départ de l'EMS (i.e. à la suite de l'emménagement de l'EMS Le Christ-Roi dans ses nouveaux locaux à Lens), les communes auraient un droit de retour sur les montants investis dans les travaux de rénovation. Les travaux de rénovation seront entrepris dès le mois d'avril 2020 pour une réaffectation du bâtiment à l'EMS Le Christ-Roi à la fin de l'année 2020.

Des discussions en lien avec un éventuel déménagement à la résidence Plantzette (ancienne clinique Sainte-Claire) qui va ouvrir au printemps 2020, afin notamment d'éviter l'investissement de 2,6 millions de francs dans une rénovation provisoire, ont eu lieu entre les directeurs des homes. Cependant cette solution a été écartée pour les motifs suivants. Premièrement, la résidence Plantzette répond à un besoin réel de la population de la région sierroise. Le déménagement de l'EMS Le Christ-Roi à Sierre aurait eu pour effet de reporter le bénéfice de l'ouverture de la résidence Plantzette à 3 années supplémentaires alors que la région manque cruellement de lits d'EMS, ce qui conduit à une forte occupation des lits d'attente. Par ailleurs, il existe également la crainte que les résidents déménagés en plaine ne remontent pas sur le Haut-Plateau.

Le nouveau bâtiment répond aux exigences de constructions applicables à tous les bâtiments subventionnés par l'Etat du Valais (normes sismiques et standards Minergie). L'extension sera chauffée par une chaudière à bois et des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques y seront installés.

VOTE : Par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la Commission accepte à l'**unanimité** l'entrée en matière.

4. Lecture article par article

Aucune proposition de modification.

5. Débat et vote final

Comme le débat final n'est pas demandé, il est passé directement au vote final.

VOTE : Par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la Commission SAI **accepte** à l'unanimité le projet de décision concernant l'octroi d'une subvention cantonale pour la rénovation et l'agrandissement de l'établissement médico-social (EMS) Le Christ-Roi à Lens

Le président

Beat EGGEL

Le rapporteur

Jean-Michel SAVIOZ